

REGLEMENT CHAMPIONNATS U11M / U11F Potentiels et U9M / U9F

1. COMPOSITION DES ÉQUIPES

a. ENGAGEMENTS

Tous les engagements d'équipes doivent se faire directement sur le site internet du Comité du Loiret. Un accusé de réception vous sera envoyé à la suite de chacun des enregistrements.

Les équipes souhaitant évoluer en **U11 « Potentiel »** et **U9** peuvent faire leurs engagements à n'importe quel moment de la saison.

b. EFFECTIF

Les équipes doivent être **au minimum composées de 3 à 4 joueurs.**

c. LICENCES

Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la FFBB dans la catégorie correspondant à leur âge, soit en U9, soit en U11, conformément aux règlements de la FFBB.

Les joueurs de la catégorie U9 peuvent, sous réserve des conditions de surclassement fixées par la FFBB, être autorisés à évoluer dans la catégorie U11. Idem, les joueurs U7 peuvent être surclassés dans la catégorie U9.

d. ENTRAÎNEUR

L'entraîneur inscrit sur la feuille de match devra lui aussi être licencié auprès de la FFBB.

Rappel : Il faut être majeur ou accompagné par une personne majeure licenciée pour encadrer une équipe de jeunes. Article 314 (Février 98) des Règlements Généraux.

2. TERRAIN - PANNEAUX - BALLONS

Un ballon de mini-basket (ballon n° 5).

L'aire de jeu aura les dimensions normales d'un terrain de basket-ball et sera équipée de panneaux de mini-basket (anneaux à 2,60 m du sol).

La ligne des lancers-francs est à 4,60 m (ligne rouge "classique") de la verticale du panneau. Il est préconisé d'adopter une tolérance sur le fait que les joueurs puissent "mordre" la ligne à la fin du tir. Il est également possible que les coachs se mettent d'accord pour définir la ligne des lancers francs à une distance de 4m ("ligne bleue" sur certains tracés).

3. LES RÈGLES

a. Nombre de joueurs sur le terrain et espace de jeu

Les rencontres seront jouées en 4 contre 4 **ou** en 3 contre 3 selon les effectifs et après accord entre les entraîneurs. Si la rencontre se déroule en 3 contre 3, les entraîneurs peuvent décider de jouer sur un terrain en largeur.

b. Temps de Jeu et changements

La nouvelle version de l'E-marque « spécifique au mini basket » sera mise en place dès le début de la saison 26-27.

- U11 M&F Potentiel et U9 M&F : 6 périodes de 4 minutes décomptées avec changement de côté à la fin de la troisième période. Pas de remplacement possible sur les 4 premières périodes (sauf en cas de blessure) puis coaching possible sur les 2 dernières. 1 minute entre chaque période (pas de mi-temps).
- En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de jeu de 1 minute et des changements possibles sera jouée. Si le résultat est toujours de parité à l'issue de la prolongation, le jeu reprend et s'arrête au premier point marqué par une équipe.
- En cas de **prolongation**, tous les joueurs, à moins qu'ils ne soient sortis pour 4 fautes, seront autorisés à entrer en jeu, quel que soit le nombre de périodes jouées précédemment. **La prolongation est la continuité de la dernière période.**

c. Règles de participation des joueurs aux périodes

Le nombre minimum imposé de joueurs étant de 4 joueurs (rencontres en 4c4).

Dans le cas où une équipe se présenterait à plus de 4 joueurs, tous les joueurs doivent avoir joué au moins une période complète sur les 3 premières.

La commission sportive mini, la commission technique et l'ensemble du comité directeur du CD45 tient à rappeler à l'ensemble des coachs et encadrants que **“LE JEU DOIT PRIMER SUR L'ENJEU”** en Minibasket et qu'il est important que chaque enfant puisse prendre plaisir et s'exprimer sur le terrain.

d. Autres règles

- ❖ Chaque équipe pourra demander 2 temps morts sur l'intégralité de la rencontre.
- ❖ Un joueur qui fera 4 fautes personnelles sera éliminé de la rencontre et pourra être remplacé.
- ❖ Toutes les fautes sur tir seront sanctionnées par un, deux ou trois lancers-francs, en fonction de la réussite ou non du panier.
- ❖ Les règles des 3", des 5", des 8" et des 24" ne seront pas prises en compte.
- ❖ Le panier à trois points (ligne pleine) est possible.
- ❖ Dans le cas des lancer-franc, le tir se fera de la ligne officielle « rouge ». Si franchissement de la ligne une tolérance est admise si le joueur mord pendant le tir.
- ❖ Un panier inscrit involontairement dans son propre camp sera considéré comme une « erreur de jeu » (violation) et donc ne sera pas validé (tous niveaux U11 et U9). Comme réparation, la balle sera rendue à l'équipe adverse.
- ❖ La pose et l'utilisation de toute « forme d'écran » est interdite : écran porteur et non porteur dans le jeu ainsi que sur les remises en jeu côtés et en ligne de fond.
- ❖ La défense regroupée sous le panier est interdite.
- ❖ Les prises à deux sur un joueur sont interdites (sur tout terrain, comme sur demi-terrain)

Mis à jour le 04/06/2026

4. PARTICULARITÉ EQUIPE MIXTE

A partir du moment où une équipe réalise un engagement d'équipe mixte, le club s'engage à avoir au minimum une jeune licenciée féminine (ou licencié masculin) inscrit(e) sur la feuille de match. Si absence de joueuse / joueur sur la feuille de match, la rencontre pourra se dérouler mais sera perdue par pénalité par l'équipe responsable du non-respect du principe de mixité.

Sur la rencontre, quelque soit le nombre de fille(s) présente(s) pour jouer, le coach s'engage à la ou les faire participer au minimum à une période complète sur les 3 premières périodes et au minimum une période complète sur les 3 dernières.

Le résultat doit être enregistré sur emarque MiniBasket par l'équipe qui reçoit même si elle est perdante.

5. CONTESTATION – LITIGES

Il n'y a pas de réclamation en mini – basket. Il est demandé à chaque entraîneur / coach / dirigeant de faire preuve de la plus grande sportivité et ce dans l'intérêt de chaque enfant participant.

Toute attitude qui sortirait du cadre sportif, de la part d'un joueur ou d'un entraîneur devra être plutôt traitée sur un principe éducatif que sur une sanction. En réparation, le ballon sera donné à l'équipe adverse.

6. COMPTABILISATION DU SCORE

- Comptage du **nombre de périodes remportées** (rendu possible grâce à la nouvelle version e-marque mini)
 - Période gagnée : **3pts**, période égalité : **2pts**, période perdue : **1pt**. Chaque période constitue un "mini match" en soit et vaut un nombre de points. Les scores sont remis à zéro à la fin de chaque période. Si les deux équipes sont à égalité en nombre de points : soit 12 / 12 quelque soit le cas de figure, une prolongation aura lieu tel que défini au b. du point des règles de jeu.
 - Exemples de cas de prolongation :
 - 3 périodes gagnées par équipe : chaque équipe marque 3x3pts + 3x1pt, score de 12 / 12 en fin de match
 - 2 périodes gagnées par équipe et 2 périodes à égalité : chaque équipe marque 2x3pts + 2x2pts + 2x1pt, score de 12 / 12 en fin de match également

7. ORGANISATION DES RENCONTRES

a. Engagement

- Pas de date limite d'engagement
- Possibilité de jouer tous les week-ends ou tous les 15 jours, au choix des clubs.

b. Différentes phases

- Début des matchs après les vacances de Toussaint (Novembre)
- Une première phase du 7/11/2026 au 12/12/2026 : 6 journées pour déterminer les poules de niveau de la 2^{ème} phase.
- Une deuxième phase de championnat du 09/01/2027 au 10/04/2027 : 10 journées.
- Pas de Classement

Mis à jour le 04/06/2026